

Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLION, Maire.

Présents : M. Philippe BELLION; Joël BEAUGEARD; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE; Karine HERVY, Marie JOSSO, Hugues LEGENTILHOMME, Adrienne SAGE, Gilbert UM.

Procurations : Sylvie GEFFRAY donne procuration à Christophe GATTEPAILLE ; David GLOTIN donne procuration à Marie JOSSO, Jean-Claude HERMANT donne procuration à Michel FOSSIER ; Nicolas LEJEUNE donne procuration à Gilbert UM.

Excusées : Marie GAUTIER, Romane GRIERE,

Secrétaires de séance : Sophie DE LIL et Adrienne SAGE.

Date de convocation : 24 mai 2016

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Modification de l'ordre du jour :

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 25 avril 2016. Il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal des Enfants a été invité à participer au début de la séance. M. le Maire remercie les enfants pour leur présence et leur explique le fonctionnement de la Commune en projetant un diaporama.

1/ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2017

M. le Maire indique que six citoyens de la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet doivent être tirés au sort à partir de la liste électorale en application de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 fixant le nombre des jurés devant composer la liste du jury criminel de la Cour d'Assises de la Loire-Atlantique en 2017.

Le Conseil Municipal,

- **Procède** au tirage au sort de six citoyens susceptibles d'être retenus pour siéger en qualité de jurés d'assises pour 2017
- **Précise** l'identité de ces six citoyens tirés au sort :

Titre	Nom	Nom d'épouse	Prénom	Domicile
M.	BERSERON		Benoît	La Gourhandais
M.	HOUISSE		Pascal	Rue la Vallée
Mme	LEBAUD	FORGET	Sandrine	Le Goulet de Balasson
M.	LEMARIE		Camille	La Turcaudais
M.	LEQUIPPE		Ludovic	Le Pré au Clerc
M.	SARDAIS		Frédéric	Les Moiries

- **Charge** le Maire d'effectuer la notification aux intéressés.

Les membres du Conseil Municipal des Enfants et leurs accompagnateurs remercient le Maire de les avoir invités et quittent la salle.

2/ MAISON DE SANTÉ : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. le Maire rappelle au Conseil que le chantier de construction d'une maison de santé pluri-professionnelle est en cours. L'agence Konico Architectes (Nantes - 44) assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

M. le Maire et M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme, présentent les projets d'avenant relatifs aux marchés de travaux.

Le projet d'avenant n°1 du lot n° 3 - Gros-œuvre (SARL Guiheneuf et fils - Missillac), d'un montant de 1 052.80 € H.T en plus-value a pour objet une modification au niveau de la façade extérieure.

Le projet d'avenant n°1 du lot n° 6 - Couverture - zinguerie - bardage zinc - étanchéité (SARL Chatel - La Gacilly), d'un montant de 1 672.70 € H.T en plus-value a pour objet le remplacement du bardage extérieur enduit en zinc.

Lors de la réunion du 26 mai 2016, la Commission des marchés a émis un avis favorable à la validation de ces avenants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure les avenants ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la maison de santé :

Lot n°3 : Gros-œuvre

Le marché avec l'entreprise SARL GUIHÉNEUF (Missillac) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 54 703,11 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 1 052,80 €

Nouveau montant HT du marché : 55 755,91 €

Lot n°6 : Couverture, zinguerie, bardage zinc, étanchéité

Le marché avec l'entreprise SARL CHATEL (La Gacilly) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 30 683,36 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 1 672,70 €

Nouveau montant HT du marché : 32 356,06 €

- **Autorise** M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3/ RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR RETENIR UN MAÎTRE D'ŒUVRE

Mme Romane GRIÈRE, Conseillère Municipale, entre dans la salle du Conseil.

M. le Maire rappelle le projet de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente.

Ce programme comporte deux tranches :

- 1) une tranche ferme : rénovation des locaux existants, pour un coût estimatif de 300 000 € H.T.
- 2) une tranche conditionnelle : extension (Nord ou Sud) pour un coût estimatif de 120 000 € H.T.

Le coût estimatif global des travaux s'établirait donc à 420 000,00 € H.T.

Un phasage des travaux est envisagé :

- ✓ Phase 1 : mise à jour du système de chauffage (changement de la chaudière) pour le mois de septembre 2016
- ✓ Phase 2 : réalisation de l'essentiel des travaux à partir de juillet 2017

M. le Maire a sollicité les services du cabinet VÉRIFICA (Nantes - 44) pour assurer une mission d'assistance juridique, administrative et technique afin d'organiser la consultation en vue de retenir un maître d'œuvre.

Le dossier de consultation a été mis en ligne aujourd'hui sur le site Internet de la Mairie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant estimatif global de travaux de 420 000,00 € H.T.
- **Donne** délégation à M. le Maire pour retenir un maître d'œuvre et signer le marché
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2016

4/ MANDAT SPÉCIAL POUR LE CONGRÈS DES MAIRES 2016

M. Philippe BELLINOT, Maire, est invité à participer au 99^{ème} Congrès des Maires de France qui se tiendra à Paris, du 31 mai au 2 juin 2016, pour y représenter la Commune. Il peut être accompagné d'Adjointes ou de Conseillers Municipaux.

La présence d'élus municipaux à ce Congrès est nécessaire pour prendre connaissance des procédés les plus adaptés pour la réalisation des projets communaux.

Le Conseil Municipal est invité à donner un mandat spécial aux élus concernés pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** mandat spécial, pour une mission au 99^{ème} Congrès des Maires de France à Paris du 31 mai au 2 juin 2016 comme représentants de la Commune à :

- M. Philippe BELLINOT, Maire
- Mme Marie JOSSO, Première Adjointe
- M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations
- M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme
- Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances
- M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Voirie

- **Dit** que les frais d'inscription et de déplacement engagés par cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2016 de la Commune - compte 6532

- **Précise** que les frais de restauration et d'hébergement engagés par cette mission resteront à la charge des élus municipaux

5/ ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Mme la Trésorière de Pont-Château a dressé un état des taxes et produits irrécouvrables à la date du 07/04/2016 pour demander l'admission en non-valeur de créances minimales (frais de restauration scolaire et autres produits irrécouvrables),

Mme la Trésorière a justifié dans la forme prévue par les règlements de l'insolvabilité du débiteur ou de la caducité des créances et les cotes susvisées ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'admettre en non-valeur, pour un montant de 240,69 €, les produits figurant dans l'état transmis par Madame la Trésorière le 07/04/2016
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ POLLUTION AUX HYDROCARBURES : POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION

M. le Maire tient à saluer l'action des différents organismes qui sont intervenus dans la gestion de cette crise environnementale et sanitaire depuis le mardi 5 avril dernier, date à laquelle est survenue la rupture accidentelle du pipe-line Donges (44) - Vern-sur-Seiche (35), qui a engendré le déversement d'environ 380 m³ de carburant (gasoil). Tous les services concernés ont été mobilisés (Préfecture, SDIS, Mairie, ARS, CEDRE, gendarmerie, société TOTAL ...) en urgence. Cet important déploiement de moyens techniques et humains a permis de maîtriser la pollution sur un périmètre limité à la zone « Tragouët - Le Guignaud ». A ce jour, la situation continue d'évoluer favorablement.

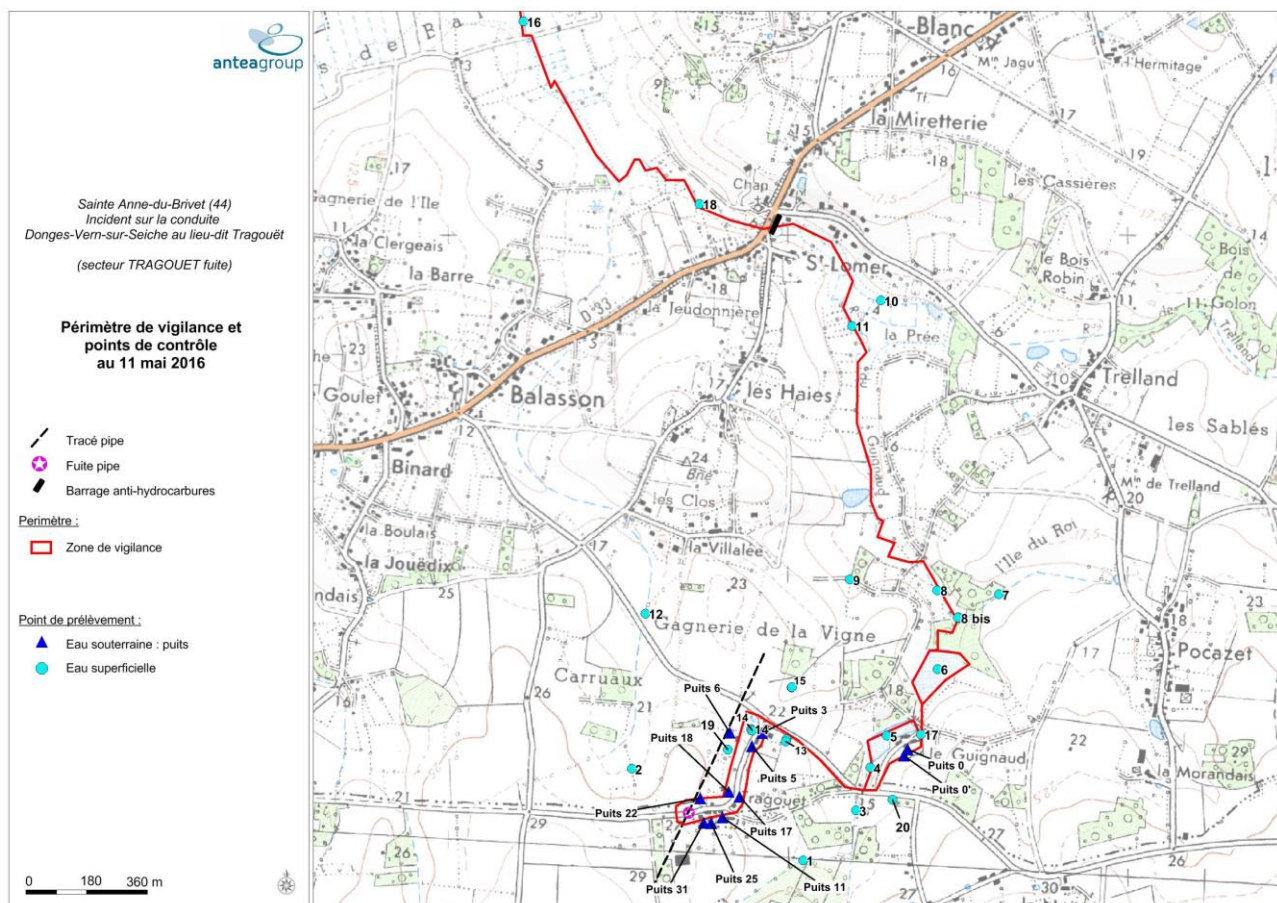
La Mairie de Ste-Anne elle-même a mobilisé tous ses moyens (élus municipaux et agents communaux) afin d'assurer son rôle dans la gestion des évènements.

A ce jour, quatre logements sont toujours concernés par une mesure d'évacuation, en attendant des diagnostics et d'éventuels travaux complémentaires. L'une de ces maisons concerne des chambres d'hôtes et n'a donc pas d'occupants permanents. Il y a donc trois foyers toujours affectés par cette mesure d'évacuation.

M. le Maire a bien conscience que cette situation est fortement inconfortable et très perturbante pour les habitants, en particulier pour une famille avec un enfant qui fait toujours l'objet d'une solution de relogement.

Plus largement, il est également sensible aux inquiétudes des habitants et des agriculteurs résidant à proximité de la zone de pollution, notamment ceux dont l'alimentation en eau potable provient d'un puits.

M. le Maire précise qu'une nouvelle carte de vigilance a été reçue en Mairie ce jour. Celle-ci fait état, au regard des nouvelles analyses, d'une restriction notable de la zone de vigilance, réduite au hameau de Tragouët et au site du Guignaud :



Au Guignaud, ce sont surtout les nuisances liées aux chantiers de dépollution (passage des véhicules, interventions diverses...) qui gênent la réintégration du logement.

M. le Maire fait état du rapport de constatation établi par M. Paul-Henri MONDAIN, hydrogéologue au sein du cabinet Calligée (Nantes - 44), expert mandaté par le Tribunal Administratif de Nantes. Il est notamment indiqué :

« Le risque de pollution des eaux souterraines est par contre très faible dans la mesure où le sous-sol de la zone Tragouët / Le Guignaud est constitué par des roches métamorphiques imperméables en l'absence de zones fracturées significatives : gneiss et leptynites. Aucun aquifère notable n'est à signaler dans le secteur concerné par la pollution. »

Concernant l'impact de la pollution sur l'alimentation et l'abreuvement des animaux, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a indiqué que le risque pour les animaux (et leurs productions) des agriculteurs installés à proximité de la zone de pollution est « négligeable ».

Indépendamment de la fuite d'hydrocarbures, certaines installations d'assainissement individuel présentaient déjà auparavant des problèmes de conformité.

Une réunion d'information à destination du public résidant dans un périmètre élargi autour de la zone de pollution sera organisée le lundi 6 juin à 19h00 afin d'exposer l'ensemble des résultats d'analyses, en présence des services compétents (services de l'Etat, société TOTAL et autres organismes). Elle sera présidée par Mme Marie-Hélène VALENTE, Sous-préfète de Saint-Nazaire

M. le Maire indique qu'il est très important que la suite des opérations de dépollution soit coordonnée sur un planning le plus court possible; les habitants ont hâte que leur environnement familial soit le plus rapidement revenu à la « normale » : phasage des travaux, contrôles nécessaires sont à caler au plus près dans le temps.

7/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Rayonnage Espace de rencontres sports jeunesse	BIARD (St Nazaire - 44)	688,00 €	825,60 €
Tribune mobile	MARTY (St Clement de la place - 49)	240,00 €	288,00 €
Frais d'avocat pollution aux hydrocarbures - Tragouët	CARADEUX (Nantes - 44)	682,53 €	819,04 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage Rénovation de la salle polyvalente	VERIFICA (Nantes - 44)	3 025,00 €	3 630,00 €
Ecole Publique	ATLANTIQUE OUVERTURES (Vigneux de Bretagne - 44)	452,00 €	542,40 €
Total		5 087,53 €	6 105,04 €

INFORMATIONS DIVERSES

1- Étude de programmation urbaine au bourg :

Les groupes composés d'élus municipaux et de représentants de la société civile ont finalisé leur travail, avec l'assistance du cabinet d'études Paysages de l'Ouest (St-Herblain - 44), sur les deux thématiques suivantes :

- Réflexion sur le devenir de l'école publique
- Construction de logements : logements locatifs sociaux, logements intermédiaires pour seniors, logements en accession à la propriété.

Une réunion publique d'information présentant les conclusions de cette étude sera organisée le mardi 14 juin 2016 à 20h30 à la salle polyvalente.

2- Espaces verts : M. le Maire apporte une précision au sujet de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. L'offre de la société PITARD (Saint-Nazaire) a été retenue. Le prix d'achat de la nouvelle tondeuse est de 22 850 € H.T., soit 27 420,00 € T.T.C. Le montant de la reprise de l'ancienne tondeuse est de 8 000 € T.T.C. Ce qui représente soit un coût net de 19 420 € pour la collectivité. La livraison devrait être effectuée prochainement.

3- PAVC 2016 : La consultation d'entreprises est en cours. La Commission des marchés a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion du jeudi 26 mai 2016. Cinq entreprises ont présenté leur candidature. La société ARTELIA assiste la Commune pour l'analyse des offres.

4- Élections : La consultation sur le projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes aura lieu le dimanche 26 juin 2016 de 8h à 18h.

5- Restauration scolaire : Une porte est cours d'installation au niveau du hall de l'espace « Les Pirogues » pour permettre un accès direct à la cour située du côté de la rue de l'étang. Cela facilite les déplacements des enfants pendant la pause méridienne.

6- Manifestations, fêtes et cérémonies :

- Samedi 18 juin 2016 : organisation du tournoi des trois raquettes, forum des associations et Fête de la Musique.
- Une projection du film « La famille Béliet » aura lieu lors de la séance de cinéma en plein air, le samedi 6 août 2016 à l'étang de La Couëronnais.
- Comme les années précédentes, un feu d'artifice aura lieu au cours de la fête de l'Etang se marre, le samedi 27 août 2016.
- L'inauguration de l'espace de rencontres sports jeunesse est prévue pour septembre ou octobre 2016.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 24 septembre 2016.
- La foire-exposition des artisans et commerçants brivetains aura lieu le samedi 8 et le dimanche 9 octobre 2016.

7- Archives municipales : Une mission de maintenance des archives municipales sera assurée en septembre prochain par une archiviste mise à disposition par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

8- Services municipaux : M. Christophe BALU est recruté aux services techniques à compter du 1^{er} juin 2016, pour une durée de six mois, en tant qu'agent polyvalent chargé des bâtiments.

9- Terrain des sports : M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, indique que l'aménagement des anciens vestiaires de football est en cours.

10- Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle) : Lundi 27 juin 2016 à 20h30.

Le Maire

Philippe BELLIOU

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM